

Le budget—L'hon. Michael Wilson

Le gouvernement voudra peut-être suivre l'exemple des forces armées canadiennes en ce qui concerne le traitement des alcooliques. Les forces armées canadiennes doivent être considérées comme un des chefs de file dans l'élaboration de programmes de traitement et de réadaptation de leurs employés. Elles offrent aux employés qui veulent régler leurs problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie un service qui leur permet de redevenir utiles et productifs, de résoudre les problèmes familiaux et de réduire les risques que courent les employés dans un milieu de travail délicat et sérieux où l'abus d'alcool et de drogues ou les tensions personnelles peuvent poser de graves problèmes de sécurité. C'est vrai pour la sécurité aérienne, maritime et ferroviaire et dans les forces armées les trois éléments sont réunis dans un milieu encore plus important. Ce sont elles qui ont donné l'exemple dans la réadaptation des employés qui font un usage abusif de l'alcool et des drogues.

J'espère bien que l'on ne se servira pas des dispositions de ce projet de loi pour imposer des sanctions mais pour montrer comment les employeurs du secteur industriel, et surtout de celui des transports, peuvent offrir à leurs employés un service visant à la réadaptation et à la réinsertion professionnelle de leurs employés et surtout à prévenir des accidents et les problèmes susceptibles de se produire en reconnaissant le problème et en offrant des programmes de traitement et de réadaptation efficaces.

• (1610)

Je sais gré au député de Surrey—White Rock—Delta-Nord de signaler cette question à la Chambre avec son habileté et son efficacité coutumières. Soit dit en passant, nous nous opposons nous aussi au doublement des voies du CN à travers les gorges du Fraser.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des transports.)

* * *

M. Thacker: Monsieur le Président, il y a eu des entretiens entre les partis, et je pense que Votre Honneur constatera qu'il y a un consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à 16 h 30.

M. Benjamin: Le secrétaire parlementaire a raison, monsieur le Président. Nous pourrions suspendre la séance durant 18 minutes et demie, prendre un café et attendre le prochain déraillement du CP pour présenter le budget.

[Français]

M. le vice-président: L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) donne son consentement également?

M. Rossi: Monsieur le Président, il y a entente pour que ce soit retardé à 16 h 30.

[Traduction]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le vice-président: La Chambre accepte-t-elle de suspendre la séance jusqu'à 16 h 30?

Des voix: D'accord.

(La Chambre suspend sa séance à 16 h 13.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

M. le Président: A l'ordre. Comme il est 16 h 30, conformément aux ordres adoptés le vendredi 29 janvier et le lundi 8 février 1988, la Chambre passe maintenant à l'article 29 des travaux des voies et moyens.

* * *

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—A l'approche d'une nouvelle décennie et d'un nouveau siècle, les Canadiens ont tout lieu d'envisager l'avenir avec confiance.

Notre économie est plus vigoureuse, plus dynamique, plus concurrentielle.

Beaucoup plus de Canadiens et de Canadiennes ont un emploi.

Les Canadiens relèvent avec succès de nouveaux défis et exploitent des possibilités nouvelles.

En trois ans et demi, nos progrès économiques ont été spectaculaires. Dans l'ensemble, nous avons obtenu de meilleurs résultats que tous les autres grands pays industrialisés.

Nous sommes en première place depuis 1984 pour la croissance économique.

Nous sommes au premier rang pour la croissance de l'emploi.

[Français]

Plus de 1,150,000 emplois ont été créés depuis notre entrée en fonction; la grande majorité sont des emplois à temps plein; le taux de chômage est aujourd'hui à son plus faible niveau en six ans.

[Traduction]

La croissance de l'économie et de l'emploi a été mieux répartie l'an dernier entre les régions. Le chômage a baissé dans toutes les provinces.

Les taux hypothécaires sont de 3 points moins élevés, ce qui permet aux propriétaires d'économiser 1 200 \$ par an sur une hypothèque de 50 000 \$ ayant une échéance de 25 ans.

Les mises en chantier d'habitations ont atteint l'an dernier leur plus haut niveau en 10 ans.

[Français]

Les entreprises sont confiantes; le rythme des investissements s'est fortement accru.

Les consommateurs sont confiants; les dépenses de consommation ont continué d'augmenter vigoureusement.

[Traduction]

DES POLITIQUES FAVORISANT LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Ce remarquable bilan de progrès n'est pas le fruit du hasard.

A son entrée en fonction, ce gouvernement était inspiré par la vision d'un Canada plus fort et plus prospère, aujourd'hui et tout au long du siècle prochain.

Notre vision est ancrée dans la conviction que la source d'emplois réels et durables et de la vigueur économique est l'énergie créatrice des Canadiens—leur capacité d'innover et de produire, leur désir d'exceller, leur volonté d'ouvrir des possibilités encore plus grandes à l'avenir.

Pour faire de cette vision une réalité, nous avons établi un plan à long terme—notre Programme de renouveau économique—afin de transformer l'économie pour qu'elle puisse relever les défis d'un monde plus concurrentiel.

Étape par étape, nous avons mis en place toute une série de mesures. Ces dernières se complètent les unes les autres. Dans leur ensemble, elles renforcent le tissu économique et social du Canada ainsi que notre place au premier rang des nations.

[Français]

Nous avons insufflé une vigueur nouvelle au secteur privé et mis l'économie canadienne en mesure de relever le défi de la concurrence internationale dans les années 90.

[Traduction]

Nous avons rétabli le sens des responsabilités financières en réduisant le déficit et en freinant la croissance de la dette nationale.

Nous avons mis en oeuvre des programmes prioritaires, et nous sommes venus en aide aux régions et aux secteurs touchés par des facteurs imprévus au niveau international.

Le budget que je dépose aujourd'hui rend compte des mesures que nous prenons afin de bâtir une économie plus forte, qui crée des emplois productifs. Il fait le bilan des progrès économiques et financiers que nous accomplissons et expose nos perspectives d'avenir.

Ce budget décrit la façon dont nos politiques et nos initiatives ont agi afin d'instaurer le cadre de réussite économique dont nous bénéficions maintenant. C'est également un exposé des progrès économiques et sociaux qu'il nous reste à réaliser

Le budget—L'hon. Michael Wilson

en maintenant le cap que nous nous sommes fixé—des progrès mesurés par l'élévation du niveau de vie et une amélioration de la qualité de la vie qui soit le reflet fidèle des priorités et des valeurs particulières aux Canadiens.

REVITALISATION DU SECTEUR PRIVÉ

Le moteur de la croissance productive et de la création d'emplois est un secteur privé dynamique.

Pour promouvoir ce dynamisme, le gouvernement a pris d'importantes mesures visant à moderniser le cadre réglementaire des entreprises, à réformer la fiscalité fédérale et à assurer des débouchés à nos exportations.

MODERNISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ENTREPRISES

Avant l'entrée en fonction de ce gouvernement en 1984, la confiance des entreprises était à son plus bas.

La nécessité d'un changement fondamental devenait impérieuse.

Nous avons pris des mesures pour apporter ces changements.

Nous avons déréglementé les secteurs de l'énergie et du transport.

Nous avons ouvert les marchés financiers à des possibilités globales et stimulé la concurrence dans la prestation de services financiers.

Nous avons modernisé la législation d'encadrement dans le domaine de la politique de concurrence, du droit d'auteur et des brevets, assurant ainsi une meilleure protection de l'intérêt public.

[Français]

Nous avons privatisé des sociétés d'État afin de réduire les interventions du gouvernement sur le marché.

[Traduction]

Nous avons créé Investissement Canada afin de favoriser et d'accueillir favorablement les investissements venus de l'étranger, des investissements qui créent des emplois pour les Canadiens.

Grâce à ces mesures et à d'autres initiatives, nous offrons le contexte qui permet à un secteur privé plus fort, plus confiant et en expansion de jouer son rôle de moteur de la croissance et de la création d'emplois. Nous contribuons à édifier une économie plus souple et davantage tournée vers l'extérieur, une économie qui connaîtra le succès sur un marché mondial concurrentiel et souvent instable.

Les sceptiques prétendaient que le secteur privé ne réagirait pas, qu'on perdrait des emplois. Les faits prouvent que les sceptiques avaient tort.

POUR UN RÉGIME FISCAL PLUS ÉQUITABLE ET PLUS EFFICACE

Pour asseoir notre réussite sur des fondations solides en vue des années 90, nous avons besoin d'un régime fiscal qui soit plus équitable pour les Canadiens. Nous avons besoin d'un régime qui soutient efficacement la croissance et la création d'emplois. Nous avons besoin d'un régime fiscal qui aide nos entreprises et nos industries à soutenir la concurrence mondiale.

Le budget—L'hon. Michael Wilson

● (1640)

Nous sommes en voie d'atteindre ces objectifs. Le 1^{er} janvier 1988, d'importantes réformes de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés sont entrées en vigueur. La clé de ces réformes est notre conviction que le meilleur encouragement fiscal possible à l'activité productive consiste en des taux d'imposition moins élevés.

Dans le cas des particuliers, les 10 tranches d'imposition fédérale sont tombées à trois. Pour rendre le système plus équitable, nous convertissons les exemptions personnelles et de nombreuses déductions en crédits d'impôt, tout en réduisant ou en éliminant de nombreuses concessions fiscales particulières.

Les résultats sont éloquentes.

Plus de huit ménages sur 10 verront leurs impôts personnels réduits. Environ 850 000 personnes à revenu modeste verront leurs impôts réduits à zéro. Près de neuf Canadiens de 65 ans ou plus sur 10 bénéficieront d'une réduction d'impôt. La grande majorité des familles ayant des enfants paieront nettement moins d'impôt personnel. L'impôt sur le revenu des particuliers représentera une part moins importante de l'ensemble des recettes fiscales.

Dans le secteur des sociétés, de nombreuses concessions fiscales particulières sont éliminées ou réduites, tandis que les taux d'imposition sont abaissés. Cela signifie que la fiscalité des entreprises sera plus concurrentielle avec les systèmes en place à l'étranger. Les décisions commerciales et les investissements seront fondés davantage sur des facteurs économiques que sur des considérations d'ordre fiscal. Par ailleurs, un nombre beaucoup plus grand de sociétés rentables paieront des impôts, et cet impôt représentera une proportion plus importante de l'ensemble des recettes fiscales.

Je présenterai prochainement à cette Chambre des mesures législatives correspondant à ces réformes de la fiscalité directe.

La réforme de la taxe fédérale de vente nous attend encore. Nous remplacerons ce système archaïque et inique de taxe de vente qui s'applique actuellement par un système multi-stade qui soutiendra efficacement la croissance économique et la création d'emplois.

Nous travaillons depuis un certain temps avec les provinces et d'autres parties intéressées à l'élaboration du moyen le plus efficace pour mettre en oeuvre ce nouveau système—en étudiant notamment la possibilité d'une taxe nationale intégrée. Les progrès accomplis jusqu'ici sont satisfaisants, mais il reste du pain sur la planche. Nous poursuivons activement ces pourparlers de manière que, parallèlement à une réforme majeure des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, les Canadiens aient un régime fiscal qui réponde à la fois à notre volonté commune d'équité et aux exigences que nous impose un monde concurrentiel.

Je tiens à souligner que la réforme fiscale ne consiste pas à instaurer maintenant des déductions qu'il faudra payer plus tard. Beaucoup n'ont pas compris ou n'ont pas voulu comprendre que la deuxième étape de la réforme fiscale, tout comme la première, n'entraînera ni augmentation, ni diminution du déficit. Elle n'apportera pas de recettes supplémentaires. Les recettes provenant de la réforme de la taxe de vente serviront uniquement à remplacer l'actuelle taxe de vente, à financer de

nouvelles réductions d'impôt direct pour les Canadiens à revenu moyen, un généreux crédit pour taxe de vente à l'intention des Canadiens à revenu modeste et l'élimination des surtaxes d'impôt sur le revenu.

POUR UN ACCÈS ASSURÉ ET AMÉLIORÉ AUX MARCHÉS
MONDIAUX

Un autre élément capital de notre stratégie pour les années 90 consiste à assurer aux exportateurs canadiens un accès amélioré aux marchés mondiaux.

Le gouvernement est favorable à la libéralisation du commerce mondial. C'est la raison pour laquelle nous sommes bien résolus à résister aux forces protectionnistes qui, en fin de compte, attaquent l'esprit et la vigueur de l'économie d'une nation.

C'est la raison pour laquelle nous avons déployé autant d'efforts pour que soit entreprise une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les négociations en cours à Genève offrent une importante possibilité de réviser et de renforcer les règles qui sont indispensables à un système ouvert d'échanges mondiaux.

Le premier ministre a signé en janvier un accord de libre-échange avec notre plus important partenaire commercial, les États-Unis.

[Français]

L'accord de libre-échange avec les États-Unis est un élément important de la stratégie gouvernementale visant à renforcer la compétitivité du Canada dans le monde et à accroître la prospérité de notre population.

[Traduction]

Les retombées économiques de l'accord de libre-échange commenceront à se faire sentir peu après son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1989. Les prix d'un large éventail de biens de consommation commenceront à baisser, augmentant ainsi le pouvoir d'achat des ménages canadiens. Les investissements en usine et en équipement augmenteront, les entreprises canadiennes décideront de profiter d'un accès accru à l'énorme marché américain. L'augmentation de la consommation et des investissements se traduira par un renforcement de la croissance économique et de la création d'emplois.

L'accord de libre-échange offrira de plus grandes possibilités d'économies d'échelle dans la production et la commercialisation au Canada, ce qui favorisera les hausses de productivité et stimulera l'innovation. En un mot, l'accord se traduira par une économie canadienne plus efficiente et plus compétitive. Une économie plus forte et plus productive nous permettra de mieux soutenir nos programmes sociaux et de promouvoir notre identité culturelle.

Le gouvernement a effectué un certain nombre d'études détaillées consacrées aux effets de l'accord de libre-échange sur l'économie canadienne. Nous estimons que, d'ici 1993, au moins 120 000 nouveaux emplois seront créés en termes nets. Nous comptons également que, lorsque l'accord sera entièrement en vigueur, les revenus réels des Canadiens seront accrus de manière permanente d'environ 1 800 \$ par année, pour une famille de quatre personnes.

Le budget—L'hon. Michael Wilson

L'économie bénéficiera d'autres retombées qui ne peuvent être évaluées à l'avance mais qui seront tout aussi importantes—des retombées inquantifiables qui sont dues à l'accroissement des incitations à investir et à se développer, ainsi qu'à la confiance produite par l'élargissement des possibilités et des horizons.

L'accord est en lui-même un symbole de notre maturité—de notre confiance, à titre de nation souveraine et indépendante, en notre capacité de soutenir avec succès la concurrence des produits venant du monde entier, aussi bien sur notre propre territoire que sur les marchés étrangers.

RÉDUCTION DU DÉFICIT ET MAÎTRISE DE LA CROISSANCE DE LA DETTE

Rien n'est plus fondamental pour une base solide de croissance économique et de création d'emplois qu'une gestion des finances publiques marquée au coin du sens des responsabilités.

En 1984, le déficit fédéral et la dette nationale étaient devenus incontrôlés. Le déficit dépassait 38 milliards de dollars—alors qu'il était de 14,9 milliards de dollars trois ans auparavant. La dette nationale avait doublé au cours de la même période et s'accroissait de 26 p. 100 en moyenne par année.

Si nous avons continué d'accroître la dette publique à ce rythme, elle aurait été aujourd'hui de 100 milliards de dollars de plus qu'elle ne l'est—soit 16 000 \$ de plus pour une famille canadienne de quatre personnes.

Lorsque le gouvernement n'a plus la maîtrise de ses finances, tout le monde en souffre. Il en résulte une hausse des taux d'intérêt applicables aux hypothèques de même qu'aux prêts aux entreprises et aux consommateurs; il en résulte une baisse de confiance dans l'économie, une croissance ralentie et des emplois moins nombreux; cela menace la capacité d'offrir les programmes et les services publics dont les Canadiens ont besoin et qu'ils veulent obtenir.

Je crois que cette génération de Canadiens veut léguer à ses enfants et à ses petits-enfants un patrimoine riche de possibilités et d'optimisme, et non une dette écrasante ainsi que des espoirs fracassés.

Notre défi, en 1984, consistait à rétablir la stabilité financière et à redonner une crédibilité à la gestion des finances publiques.

[Français]

La seule manière d'y parvenir consistait à exposer un plan financier à moyen terme comportant une réduction soutenue du déficit—puis à s'en tenir à ce plan.

C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons pris une série de mesures afin de rétablir l'ordre dans nos finances en réduisant les dépenses fédérales et en accroissant les recettes.

[Traduction]

REPRISE EN MAIN DES DÉPENSES

La priorité numéro un consistait à reprendre en main les dépenses publiques.

Au cours des quatre années précédant notre entrée en fonction, les dépenses de programmes avaient augmenté au rythme annuel moyen de 14 p. 100—soit beaucoup plus vite que l'inflation et suffisamment pour doubler les dépenses en cinq ans environ.

• (1650)

Au cours des trois premières années complètes de notre mandat, nous avons ramené le taux annuel moyen de croissance des dépenses fédérales à seulement 3,5 p. 100—c'est-à-dire en dessous du taux d'inflation.

Nous avons réussi cela parce que nous avons mis en place une approche nouvelle et disciplinée de la gestion de l'appareil de l'État et de ses finances.

La hausse des recettes publiques constitue également un élément important des progrès que nous avons accomplis sur le plan financier. Près de 80 p. 100 de l'augmentation des recettes est le fruit de la croissance de l'emploi et des revenus que nos politiques contribuent à créer. Les augmentations d'impôts représentent une proportion relativement faible des augmentations des recettes.

Grâce à ces mesures, nous avons systématiquement réduit le déficit.

Nous avons promis de réduire le déficit chaque année. Nous l'avons fait.

Pour l'exercice en cours, j'avais déclaré que nous ramènerions le déficit à 29,3 milliards de dollars. Nous atteindrons cet objectif.

Nous avons déclaré que le contrôle des dépenses serait la principale source de réduction du déficit. Cela a été le cas.

Nous avons déclaré que nous répondrions aux besoins et aux priorités des Canadiens tout en respectant le sens des responsabilités financières. C'est ce que nous avons fait.

POURSUITE DES PROGRÈS FINANCIERS

Une saine gestion financière a été indispensable en 1984. Elle est encore indispensable aujourd'hui et elle le sera à l'avenir. Nous devons respecter nos principes financiers et nous le ferons.

Premièrement, nous ramenons le taux d'augmentation de la dette nationale au rythme de croissance de l'économie d'ici 1990-1991.

Deuxièmement, nous obtenons des diminutions constantes du déficit annuel. En raison de la réduction projetée pour 1988-1989, ce sera la première fois, au cours de l'après-guerre, que le déficit diminue quatre ans de suite.

Troisièmement, nous assurons une réduction appréciable des besoins financiers du gouvernement.

Quatrièmement, nous réalisons la plus grande partie de ces progrès grâce aux restrictions des dépenses et à une gestion disciplinée.

Grâce à l'observation constante de nos principes financiers, grâce aux mesures prises dans ce budget et grâce aux améliorations structurelles visant à favoriser notre expansion économique, nous demeurerons sur la trajectoire financière que j'ai exposée en juin dernier.

En juin, j'ai proposé des mesures visant à éviter l'érosion de l'assiette de la taxe de vente qui résulte de l'établissement de sociétés de commercialisation par des fabricants liés à ces dernières. A la suite de consultations menées au sujet de ces propositions, une approche améliorée a été mise au point. La Loi sur la taxe d'accise sera modifiée de la manière décrite dans les renseignements supplémentaires et les notes techniques accompagnant ce budget afin d'assurer le maintien du produit de la taxe de vente. Nous renforcerons également les dispositions qui

Le budget—L'hon. Michael Wilson

permettent aux grossistes d'acheter leurs stocks en franchise de taxe.

En 1988-1989, les dépenses de programmes augmenteront de 4,3 pour cent. Pour assurer une réduction continue du déficit, ce budget comporte d'autres compressions des dépenses.

J'annonce aujourd'hui une diminution de 300 millions de dollars, à partir de 1989-1990, des dépenses non statutaires des ministères fédéraux. Les plans de mise en oeuvre de cette réduction seront annoncés plus tard cette année par le président du Conseil du Trésor de la même manière que pour les compressions des dépenses de 500 millions de dollars annoncées dans le budget de 1986.

Ces compressions, jointes à l'effet constant de nos mesures de restriction antérieures, nous assureront que les dépenses consacrées aux programmes non statutaires, à l'exclusion de l'aide à l'étranger et de la défense, seront plus faibles en 1989-1990 qu'à la date de notre entrée en fonction. Il s'agit d'une diminution réelle, après inflation, de près de 20 p. 100 sur une période de cinq ans.

Pour nous procurer des recettes, la taxe sur l'essence sera majorée d'un cent le litre à partir du 1^{er} avril. La ristourne sur l'essence achetée par les agriculteurs, les pêcheurs et les autres producteurs primaires sera augmentée en conséquence. Ces mesures ne s'appliquent pas au carburant diesel.

Je dépose des avis de motions des voies et moyens relatifs aux changements que je viens d'annoncer, ainsi qu'un certain nombre d'autres modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu, de la Loi sur la taxe d'accise et du Tarif des douanes. Ces autres modifications sont décrites en détail dans les renseignements supplémentaires qui doivent être déposés avec ce budget.

Des mesures législatives seront présentées prochainement de manière à fondre les trois organismes s'occupant d'importations—le Tribunal canadien des importations, la Commission du tarif, et la Commission du textile et du vêtement—en une seule institution, le Tribunal canadien du commerce international. Cette mesure fera disparaître les dédoublements actuels.

Conformément à une motion de cette Chambre, je présenterai également aujourd'hui un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1988-1989.

[Français]

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Monsieur le Président, les progrès constants que nous accomplissons dans l'application de nos politiques financières et économiques se reflètent dans le bilan et les perspectives de l'économie canadienne.

[Traduction]

Les résultats de notre économie en 1987 ont dépassé la plupart des attentes. Au début de l'an dernier, les organismes de prévision déclaraient que l'économie progresserait d'un peu plus de 2 p. 100. Quand les chiffres définitifs seront connus, la croissance de l'économie sera voisine de 4 p. 100. L'expansion ayant été alimentée par des niveaux élevés d'investissement des entreprises, de mises en chantier de logements, et de confiance des consommateurs, la croissance de l'emploi a été extrêmement vigoureuse et le taux de chômage a diminué de 1,3 point sur l'ensemble de l'année.

Pour 1988, l'économie canadienne est en voie d'enregistrer sa sixième année consécutive d'expansion. La confiance reste

élevée dans le monde des affaires et nos sociétés ont une bonne situation financière; nous sommes compétitifs sur les marchés internationaux.

Cependant, même sans la chute du marché boursier en octobre, nous ne pouvions nous attendre à soutenir le rythme rapide d'expansion économique enregistré l'an dernier. Je prévois pour cette année une croissance d'un peu moins de 3 p. 100. L'emploi continuera de progresser. Les taux d'intérêt devraient demeurer relativement stables, pendant l'année.

L'inflation a été d'un peu plus de 4 p. 100 en moyenne au cours des trois dernières années et a diminué au cours des derniers mois par rapport aux niveaux du milieu de 1987. Pour maintenir un climat favorable à la croissance et à la création d'emplois, il faut absolument continuer de contenir les pressions salariales et les tensions de prix, et accomplir de nouveaux progrès, avec le temps, dans le ralentissement de l'inflation. Tant la politique fiscale que monétaire ont un rôle important à jouer à cet égard.

En 1989, le taux de croissance économique devrait se redresser, la consommation étant stimulée par les remboursements découlant de la réforme fiscale ainsi que par les baisses de prix résultant de l'accord de libre-échange canado-américain. Cet accord stimulera également les investissements et les exportations.

MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES PRIORITAIRES ET RÉACTION AUX FACTEURS IMPRÉVUS

De bonnes performances économiques signifient une bonne politique sociale.

En créant plus d'emplois, davantage de possibilités et des revenus plus élevés, une économie en expansion fournit aux Canadiens les moyens d'améliorer leur bien-être et leur sécurité économique. Cette même croissance économique fournit au gouvernement les moyens de maintenir les services sociaux qui font partie intégrante du mode de vie des Canadiens.

● (1700)

Cependant, une vigoureuse croissance économique, jointe à nos progrès financiers, nous a permis de faire plus encore. Elle a créé la capacité financière dont nous avons besoin pour prendre les mesures que seul un gouvernement peut adopter—agir dans des domaines précis de priorité nationale et réagir aux facteurs imprévus enregistrés au niveau international, lorsqu'ils touchent des régions et des secteurs de notre pays.

Nous avons pris un certain nombre d'initiatives prioritaires.

GARDE DES ENFANTS

L'une de ces initiatives est la stratégie nationale des services de garde d'enfants qui a été annoncée en décembre.

Cette initiative bénéficiera aux enfants parce qu'un nombre beaucoup plus grand d'institutions de qualité deviendront disponibles afin de s'occuper d'eux. Nous nous attendons à ce que 200 000 nouvelles places soient créées dans toutes les régions du pays au cours des sept prochaines années.

[Français]

Cette initiative revêt une grande importance pour les familles canadiennes. Elle contribuera à éliminer un obstacle pour un grand nombre de femmes qui travaillent ou veulent travailler hors de leur foyer. Elle accroît également l'aide fiscale fournie aux nombreuses Canadiennes qui choisissent de travailler chez elles.

[Traduction]

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Nous instaurons également une nouvelle approche du développement régional, qui tiendra davantage compte des besoins et des priorités des régions. Elle sera entièrement inspirée par les idées et l'initiative des résidents des diverses régions, alors que nous nous efforcerons d'obtenir un développement plus équilibré d'un bout à l'autre du Canada.

Dans la région de l'Atlantique, l'esprit d'entreprise local ainsi que le développement des petites et moyennes entreprises sont favorisés par l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique.

Dans l'Ouest canadien, la diversification de l'assise économique sera favorisée par le l'Office de la diversification de l'Ouest.

Dans le Nord de l'Ontario, une intensification des activités du secteur privé est facilitée par l'Initiative fédérale de développement économique en Nord-Ontario.

[Français]

Le gouvernement a également fait connaître son intention de répondre plus efficacement aux besoins de développement réels des régions éloignées et moins prospères du Québec. A cette fin, un processus de consultations approfondies sera mené auprès de la population des régions, des représentants des milieux d'affaires locaux et du gouvernement provincial.

[Traduction]

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Nous assurons des emplois aux Canadiens pour l'avenir en investissant dès aujourd'hui dans le savoir.

Notre capacité de croître et de créer des emplois dépend fondamentalement de notre capacité d'utiliser les sciences et la technologie à notre profit.

Lors de la Conférence nationale sur la science, la technologie et l'innovation en janvier, le premier ministre a annoncé que des crédits fédéraux de 1,3 milliard de dollars seraient consacrés au cours des cinq prochaines années à de nouvelles activités scientifiques et technologiques. Ces dernières comprennent un programme national de centres d'excellence sur les campus universitaires et un programme de bourses canadiennes en sciences, en génie et en disciplines connexes.

Les entreprises canadiennes qui font de la R&D reçoivent une aide considérable par l'entremise du régime fiscal. Lorsqu'on tient compte des déductions et des crédits d'impôt à la R&D, les encouragements fiscaux que reçoivent les entreprises canadiennes pour investir dans la R&D figurent parmi les plus avantageux dans le monde industrialisé.

DÉFENSE NATIONALE

Pour protéger la souveraineté du Canada et tenir nos engagements envers nos alliés, nous devons nous doter d'une capacité de défense moderne et forte. Dans le Livre blanc sur la politique de la défense, le gouvernement a défini les trois grands éléments de la nouvelle stratégie de défense du Canada.

Nous renforcerons et moderniserons nos forces navales. Nous tiendrons notre engagement envers l'OTAN en consolidant nos forces en Europe occidentale. Enfin, nous renforcerons notre défense du territoire canadien en élargissant notre réserve et en l'intégrant aux forces régulières.

Le budget—L'hon. Michael Wilson

Ce budget amorce le processus de mise en oeuvre des propositions du Livre blanc, et ce, de manière conforme à nos principes financiers.

AGRICULTURE

Le gouvernement a fourni un important soutien aux milieux agricoles canadiens, face à de graves perturbations des marchés internationaux.

Outre l'aide prévue par les programmes actuels, le gouvernement a annoncé en décembre une nouvelle série d'initiatives en faveur des agriculteurs. Ces initiatives assurent un soutien du revenu, contribuent à alléger l'endettement qui pèse sur un grand nombre d'agriculteurs et maintiennent l'assise économique d'un grand nombre de localités rurales.

Ces mesures ont été rendues nécessaires en grande partie par la chute des prix des céréales due à une guerre persistante des subventions à l'exportation entre les États-Unis et la Communauté économique européenne, ainsi qu'à l'absence de règles internationales efficaces régissant les subventions agricoles.

Dans notre pays comme au niveau international, le gouvernement continuera de soutenir l'agriculture canadienne et de travailler à la promotion des intérêts agricoles. Nous continuerons de rechercher une amélioration des règles internationales. Le Premier ministre joue un rôle de pointe dans les efforts déployés afin de trouver une solution aux problèmes internationaux des subventions céréalières. Nous continuerons de travailler dans divers forums, et plus particulièrement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales qui sont en cours à Genève. De plus, le Canada est un membre des plus actifs du groupe de Cairns—composé de pays qui représentent plus du tiers du commerce mondial des céréales. Tous ensemble, nous travaillons à la réalisation de nos objectifs communs.

ÉNERGIE

Depuis 1984, nous avons apporté un important soutien au développement de l'industrie de l'énergie, qui est vitale pour le Canada. Nous avons signé des accords énergétiques avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et les provinces productrices de l'Ouest de manière à mettre fin à des années de conflits fédéraux-provinciaux, à rendre l'industrie plus sensible au marché et à inspirer confiance aux investisseurs.

En 1986, après l'effondrement des prix mondiaux du pétrole, nous avons soutenu l'industrie du pétrole et du gaz en éliminant l'impôt sur les revenus pétroliers. Nous avons également atténué le choc de la baisse des prix grâce au Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur.

LE CANADA ET L'ÉCONOMIE MONDIALE

Je voudrais placer ce budget et notre programme économique dans une perspective internationale plus large.

[Français]

Nous vivons dans une économie mondiale instable. Les prix des produits de base, l'inflation, les marchés financiers et la croissance économique mondiale ont marqué des fluctuations importantes et difficiles à prévoir. Il y a peu de chance pour que cette situation change à l'avenir.

*Pouvoir d'emprunt—Loi**[Traduction]*

Pour réussir dans ce contexte troublé, nous devons être capables de réagir avec rapidité et de nous adapter avec souplesse aux changements. Sur le plan intérieur, nous devons continuer à donner à notre secteur privé la force et la souplesse qui donneront à notre économie la capacité de relever les défis des années 90 et suivantes. Nous devons respecter nos principes financiers. Nous devons continuer d'appliquer des programmes prioritaires et de faire face aux imprévus sans perdre de vue le sens des responsabilités financières.

Nous continuerons de soutenir les efforts individuels et collectifs des grands pays industrialisés afin de renforcer la base de la croissance économique globale.

● (1710)

A ce stade-ci, le Groupe des Sept nations industrialisées a un rôle vital de chef de file à jouer. Les problèmes de commerce international et les difficultés des pays en développement seront les principaux points à l'ordre du jour lorsque le premier ministre et les autres dirigeants des grands pays industrialisés se rencontreront en juin prochain à Toronto pour le Sommet économique. De plus, en qualité de ministre des Finances, j'entretiens des consultations étroites avec mes homologues des autres pays du Groupe des Sept afin d'évaluer l'évolution globale et de coordonner les mesures de politique économique.

Le Canada s'est engagé à suivre cette démarche coopérative. En appliquant des mesures de revitalisation de l'économie intérieure et en travaillant de concert, les grands pays industrialisés peuvent améliorer les perspectives de toutes les nations, y compris les pays en développement. Je présenterai des mesures législatives qui permettront au Canada de soutenir le mécanisme amélioré d'adaptation structurelle du Fonds monétaire international afin de contribuer à régler les problèmes d'endettement des pays en développement les plus pauvres.

CONCLUSION

Pour croître et prospérer dans un monde plus concurrentiel, il faudra que les gens de tous les secteurs de l'économie, de toutes les régions du pays combinent leurs efforts.

[Français]

Dès le jour où nous sommes entrés en fonction, nous avons invité les Canadiens à faire leur part dans ces efforts. Nous avons beaucoup bénéficié des avis et de la collaboration que nous avons reçus lors de nos large consultations. Nous avons également travaillé en étroite association avec les gouvernements provinciaux sur une vaste gamme d'initiatives essentielles pour l'avenir du Canada.

[Traduction]

Grâce au plan que nous nous sommes tracés en 1984, notre gouvernement a entrepris un ensemble de mesures soigneusement planifiées afin de renforcer les éléments fondamentaux de la croissance économique et de la création d'emplois.

Nous gardons notre cap parce que nous connaissons l'efficacité de nos politiques. Nous connaissons également, grâce à l'expérience des années 70 et du début de la décennie 80, les conceptions et les politiques qui sont inefficaces.

Nous continuerons de prendre des décisions difficiles, des adaptations pénibles et de faire preuve d'une volonté bien arrêtée. Il n'existe aucun raccourci pour atteindre le potentiel économique du Canada.

Nous devons continuer d'améliorer notre capacité de nous adapter, de saisir les possibilités que nous offre un monde en évolution constante.

Au cours de la décennie à venir, nous ne pourrions nous contenter d'être tout simplement au même niveau que les autres pays. Nous devons constamment nous efforcer de mieux faire, d'être les meilleurs.

Au cours des deux prochaines semaines, le Canada et le monde entier auront les yeux fixés sur un grand nombre des plus grands athlètes, qui s'affronteront lors des Jeux olympiques d'hiver à Calgary. Leur engagement et leur recherche d'excellence doivent caractériser les efforts que notre nation fournit afin de bâtir notre économie.

[Français]

Ces engagements et cette poursuite de l'excellence sont essentiels à l'obtention d'un avenir économique qui offre des possibilités stimulantes à nos enfants, des emplois et la sécurité économique à tous les Canadiens.

[Traduction]

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Conformément aux ordres adoptés le vendredi 29 janvier et le lundi 8 février 1988, la Chambre revient maintenant à la présentation de projets de loi émanant du gouvernement.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI DE 1988-1989 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-109 portant pouvoir d'emprunt.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quant le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT*[Français]*

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.